

QUARTIER CROIX ROUGE
RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Concession de Service Public
Réseau de chaleur de la ZAC de la Croix Rouge



RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Année 2024
2/CJ2025

V1

HISTORIQUE DU CONTRAT

Convention de Délégation de Service Public

Délégataire	: Idex Territoires
Signature du marché	: 23 juin 2021
Validation Préfecture	: 30 juin 2021
Echéance initiale de la Délégation	: 30 juin 2036
Période de l'exercice	: du 01 juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1

Idex Croix Rouge Géothermie

Conformément à l'article 8 de la Convention, Idex Territoires a créé une société dédiée au service délégué.

Dénomination	: Idex Croix Rouge Geothermie
Forme juridique	: Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
Capital	: 81 562,00 Euros
Adresse du siège	: 1 bis rue Yves Dumanoir 95150 Taverny
Immatriculation	: 16 juillet 2021
Période de l'exercice social	: du 01 octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1

Avenant n°1

Signature de l'Avenant	: 18 novembre 2021
Validation Préfecture	: 23 décembre 2021
Objet	: Création de la société dédiée Idex Croix Rouge Géothermie Mise à jour des Règlement de Service et Police d'Abonnement

Avenant n°2

Conseil municipal : 23 juin 2022
Signature de l'Avenant : 04 juillet 2022
Objet : Acter l'échec de la géothermie
Adapter la mixité énergétique actuelle
Prendre en compte la baisse des investissements générée par la non réalisation de la solution géothermale ➔ baisse du R2.

Avenant de transfert

Signature de l'Avenant : 12 octobre 2023
Objet : Acter le transfert de compétence « contribution à la transition écologique et énergétique : création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupérations » de la Ville de Taverny à la Communauté d'Agglomération Val Parisis

PREAMBULE

Ce rapport est établi conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 le modifiant (cf article 68 de la Convention de Délégation de Service Public).

Il concerne les événements qui se sont déroulés durant la période allant du 01^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Cet exercice a été marqué par le déraccordement du gymnase Jean Bouin ainsi que l'arrêt de fonctionnement de la SST 8 (maintien hors gel uniquement).

SOMMAIRE

1	Compte rendu technique	6
1.1	Travaux de premier établissement.....	6
1.1.1	Centrale géothermale	6
1.1.2	Découplage des sous-stations.....	7
1.1.3	Raccordement des sous stations 15 et 16.....	7
1.1.4	Travaux Centrale	8
1.1.5	Inventaire des ouvrages et des biens.....	8
1.2	Bilan énergétique.....	9
1.2.1	Caractéristiques de la saison	9
1.2.2	Quantités de chaleur vendues	9
1.2.3	Quantités d'énergies achetées.....	11
1.2.4	Agrément du réseau.....	12
1.2.5	Rendement des installations.....	14
1.3	Exploitation	17
1.3.1	Equipe d'exploitation	17
1.3.2	Faits marquants.....	17
1.3.3	Gros entretien et renouvellement des équipements.....	18
1.4	Contrôles réglementaires	23
2	Compte rendu financier	24
2.1	Recettes.....	24
2.1.1	Evolution du nombre d'abonnés	24
2.1.2	Recettes de l'année 2024	24
2.1.3	Evolution des tarifs.....	24
2.1.4	Recouvrement	27
2.2	Dépenses	27
2.2.1	Conventions Groupe IDEX	27
2.2.2	Compte GER	28
2.2.3	Redevance ville.....	28
3	Compte rendu comptable	29
3.1	Règles comptables	29
3.2	Compte de Résultat.....	29

1 Compte rendu technique

1.1 Travaux de premier établissement

1.1.1 Centrale géothermale

Conformément à notre offre, le calendrier prévisionnel de travaux était le suivant.



La réalisation du forage exploratoire s'est tenue de novembre 2021 à janvier 2022. Le développement s'est fait fin janvier. Le débit s'avérant faible, un traitement complémentaire au peroxyde d'hydrogène a été réalisé. Malgré ces démarches, une déclaration d'échec a dû être réalisée auprès de la SAF (23/02/2022).

La disponibilité de la ressource n'étant pas au rendez-vous, les forages complémentaires et les modifications en centrale n'ont donc pas été réalisés. Cela a été acté par l'avenant n°2.

Sur 2023, a été réalisé le rebouchage du forage et la remise en état de la parcelle.

Sur l'exercice 2024, la variation des pompes de la centrale a été mise en place. En effet, cela permet d'adapter la pression sur le réseau en fonction des besoins clients et ainsi les contraintes hydrauliques. Les démarriages des pompes sont ainsi moins brutaux et permettent une montée en pression progressive, ce qui est également positif pour le réseau.

Les pompes, initialement sur le retour, ont été mises sur le départ. Ces pompes sont à garniture (et non à tresse), ce qui permet d'éviter des consommations d'eau. Les moteurs bénéficiaient également d'une meilleure performance.

Ainsi, nous n'avons plus de pompe sur le retour (suppression possible grâce au découplage hydraulique des sous-stations).

1.1.2 Découplage des sous-stations

Les sous-stations 1 et 2 (résidences Jean Bouin) ayant des soucis sur leur secondaire pouvant impacter le réseau, elles ont été découplées en priorité dès l'été 2021.

Le reste des sous-stations non-découplées a été réalisé sur l'été 2022 : il s'agit des sous-stations 3, 10, 12, 14, et 7.

1.1.3 Raccordement des sous stations 15 et 16

Le raccordement des sous stations 15 et 16 s'est effectué dans la suite des découplages hydrauliques été 2022.

Depuis, le gymnase a été déraccordé en mai 2024 (date de dépose des installations du réseau le 23/05/2024). Les actions suivantes ont ainsi été réalisées :

Déconnexion hydraulique amont du réseau de chaleur

L'objectif est de mettre en sécurité le réseau de chaleur en abandonnant le branchement

Cette ligne inclut :

- DICT et démarche administrative
- Signalisation et protection de chantier
- Terrassement, blindage, évacuation des terres, remblai, réfection à l'identique
- Tuyauterie : fonds bombé, bypass réseau, vanne pour accueillir le futur branchement
- Fourniture et pose d'un regard 800x800x1200mm

Dépose hydraulique en sous-station

- Mise en place, isolement, vidange
- Dépose et enlèvement des équipements constitutifs de la sous-station
- Emballage, manutention et transport d'un échangeur à plaque de 631 kg vers un lieu de stockage à Taverny
- Mise en décharge des éléments non constitutifs

Dépose des éléments électriques

- Dépose de l'armoire de régulation de la sous-station primaire
- Emballage et amenée dans un lieu de stockage à Taverny

Suivi de chantier par le Responsable d'Exploitation

Reprise des plans de récollement

1.1.4 Travaux Centrale

Le passage en variation de vitesse a pu être réalisé à l'issue des découplages.

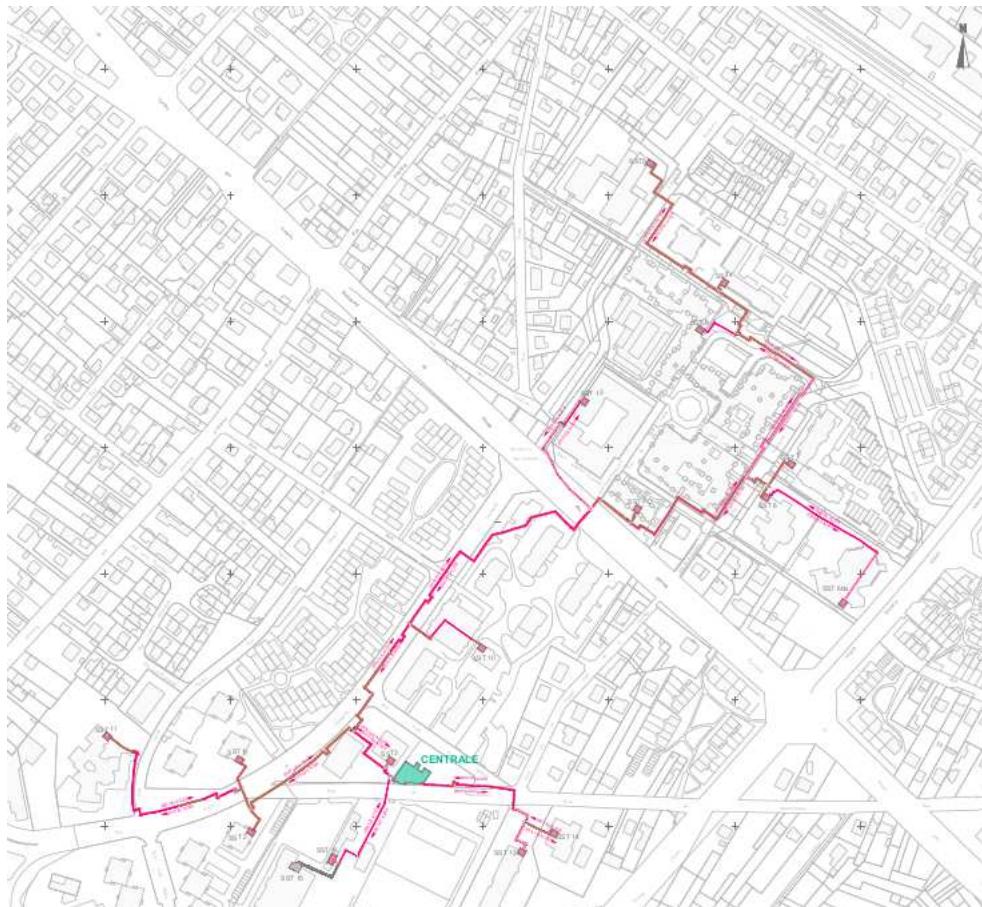
En effet, cela permet d'adapter la pression sur le réseau en fonction des besoins clients et ainsi les contraintes hydrauliques. Les démarriages des pompes sont ainsi moins brutaux et permettent une montée en pression progressive, ce qui est également positif pour le réseau.

Les pompes, initialement sur le retour, ont été mises sur le départ. Ces pompes sont à garniture (et non à tresse), ce qui permet d'éviter des consommations d'eau. Les moteurs bénéficiaient également d'une meilleure performance.

Ainsi, nous n'avons plus de pompe sur le retour (suppression possible grâce au découplage hydraulique des sous-stations).

1.1.5 Inventaire des ouvrages et des biens

La mise à jour de l'inventaire des ouvrages et des biens est disponible en annexe 1. En annexe 2 le plan des réseaux réalisés au 31 décembre 2024.



1.2 Bilan énergétique

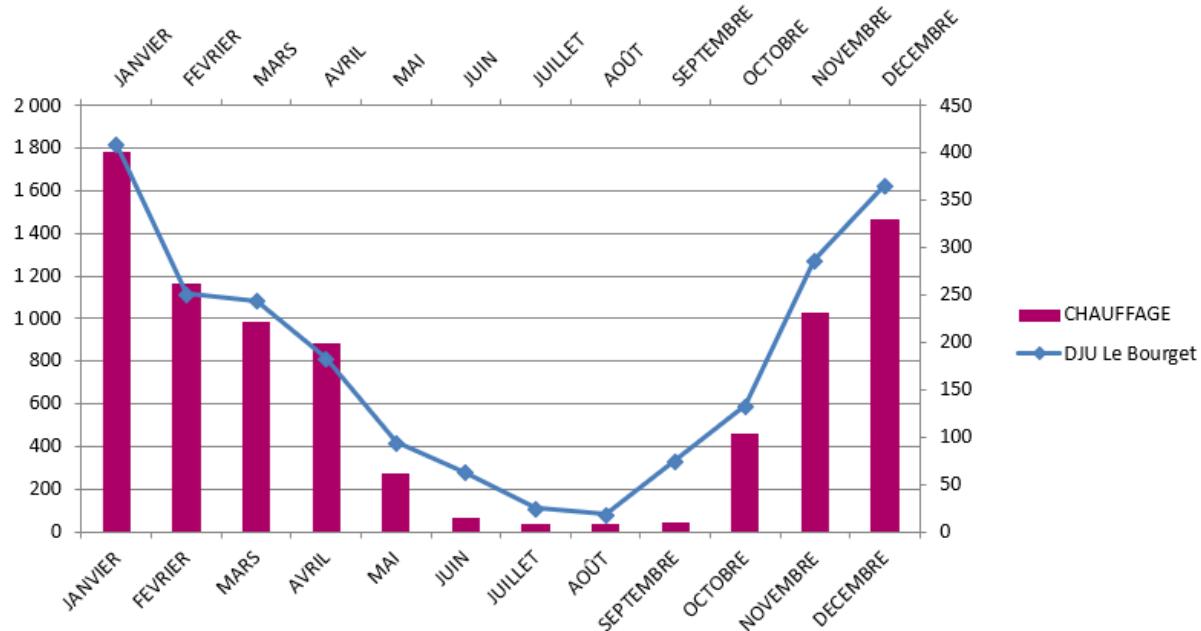
1.2.1 Caractéristiques de la saison

Par rapport à une rigueur hivernale trentenaire de 2 500 DJU, les DJU sur l'année 2024 étant de 2154, la rigueur climatique a été inférieure de 14% à la rigueur trentenaire, et avec 1 876 pour la période couvrant les mois de janvier à avril et octobre et décembre, soit 25% de moins que la référence trentenaire.

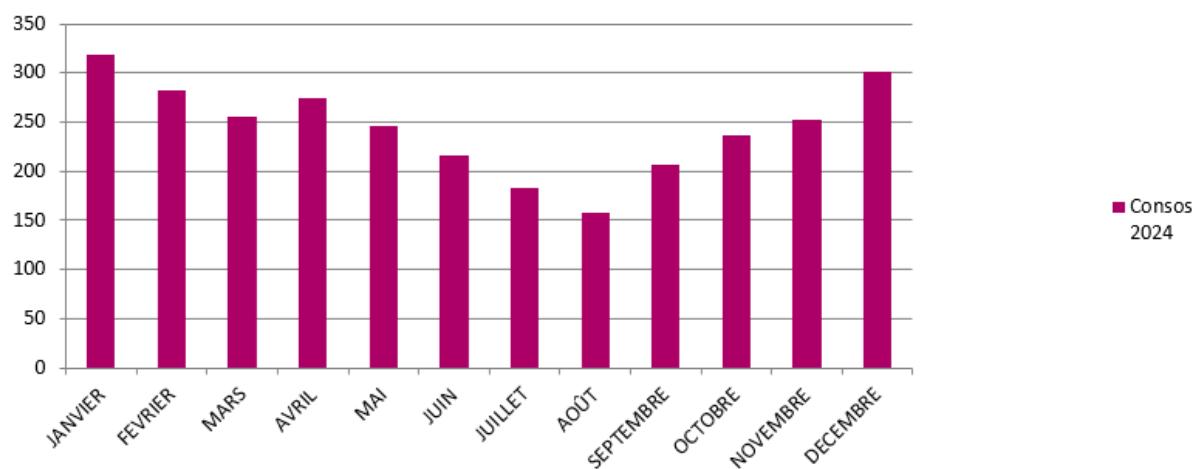
1.2.2 Quantités de chaleur vendues

Le détail des quantités de chaleur sur l'exercice sont disponibles en annexe 4. Les graphes ci-dessous permettent d'en visualiser l'évolution.

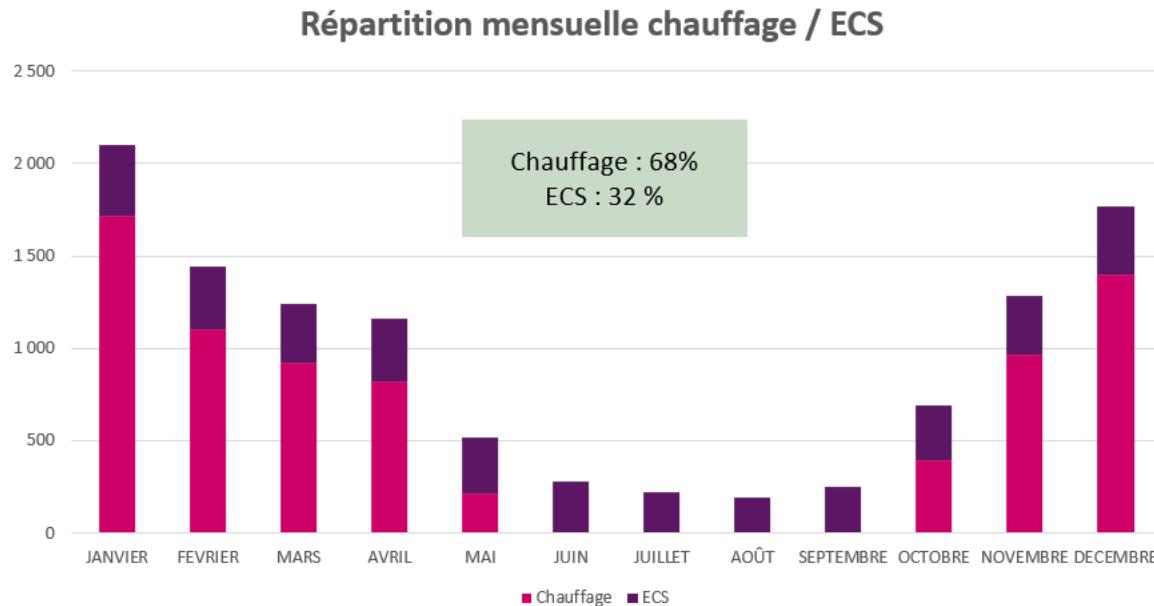
EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE ET DES DJU DU BOURGET



EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU CHAude SANITAIRE



Les consommations des 16 sous-stations représentent un peu plus de 11 GWh d'énergie utile consommée par les clients avec un ratio chauffage/ECS caractéristique des constructions de l'époque du quartier.



A noter que les données ont été retraitées car certains compteurs délivrent chauffage et ECS en un seul point. On considère ainsi **7 544 MWh consommés pour le chauffage** et **3 616 MWh pour l'ECS**.

1.2.3 Quantités d'énergies achetées

Les quantités d'énergies achetées sur l'exercice sont de trois types :

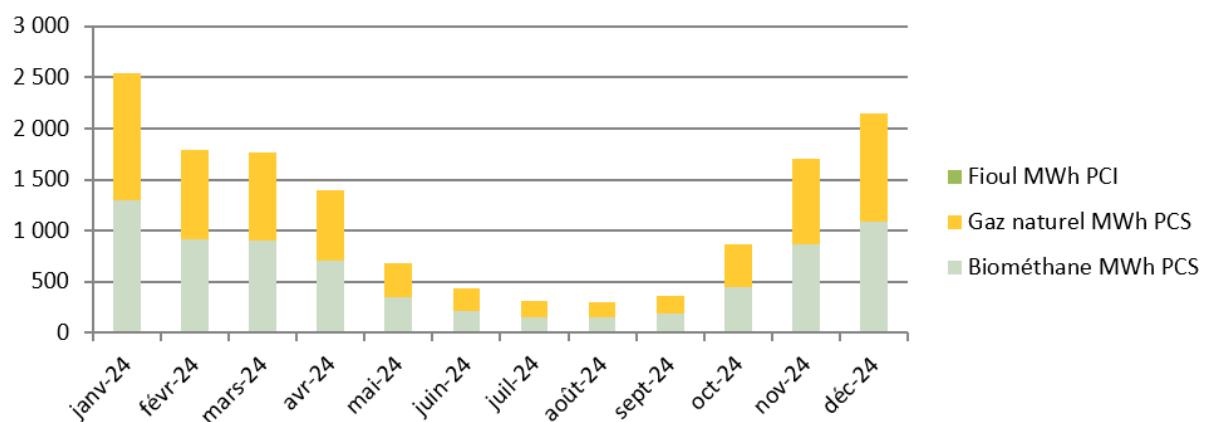
*Gaz naturel
Biométhane
Fioul*

Les quantités d'énergies achetées (données factures) sur l'exercice sont disponibles ci-dessous :

	Biométhane MWh PCS	Gaz naturel MWh PCS	Fioul MWh PCI
janv-24	1 297	1 246	0
févr-24	913	877	0
mars-24	902	866	0
avr-24	711	683	0

mai-24	348	334	0
juin-24	219	210	0
juil-24	157	151	0
août-24	156	149	0
sept-24	187	180	0
oct-24	444	427	0
nov-24	866	833	0
déc-24	1 094	1 051	0
TOTAL	7 292	7 006	0

Energies primaires (MWh)

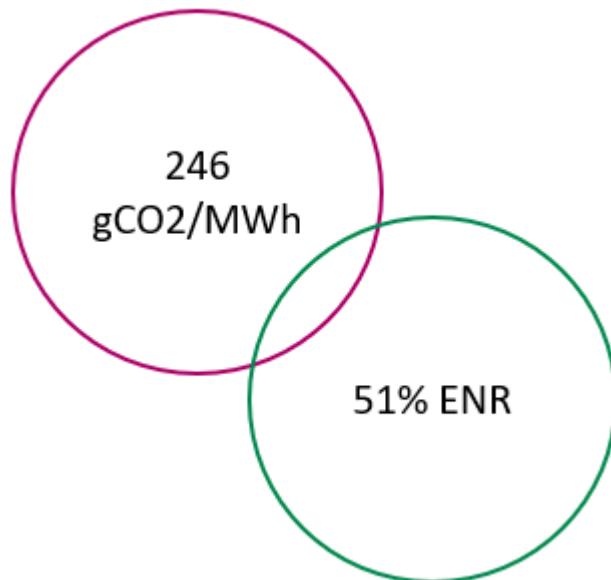


Le fioul n'a pas été utilisé. La cuve avait été remplie en 2022 pour prévenir tout risque de coupure d'alimentation du gaz, liée au contexte tendu quant à l'approvisionnement de ce dernier – guerre en Ukraine notamment. Le fioul est conservé en ultime secours.

Sur l'exercice, nous avons eu 51% de biométhane et 49% de gaz naturel tous les mois.

1.2.4 Agrément du réseau

Les publications SNCU permettent d'accéder à ces valeurs. Ces dernières sont déterminées en année civile. La dernière disponible est celle de 2023. La publication correspondante est disponible en annexe 7.



Données SNCU 2023

Les dernières données SNCU disponibles sont celles de l'année 2023. On peut constater que le biométhane n'est plus considéré au titre du poids carbone.

En complément, comme pour les précédentes années, la notion de poids de CO2 intégrant l'analyse du cycle de vie (ACV) des combustibles primaires est intégrée afin de répondre à la nouvelle réglementation thermique (RE2020). Cette dernière ne reconnaissant pas les Garanties d'Origine du Biométhane (GOB) comme énergie renouvelable, les taux d'ENR et poids CO2 calculés pour la RE 2020 sont respectivement de 0% et 277 gCO2/MWh.

L'évolution du site est ainsi le suivant :

Données environnementales	2021	2022	2023	2024
Contenu CO2 réseau (gCO2/MWh)	116	115	246	236
Contenu CO2 ACV réseau ((gCO2/MWh)	265	264	277	266
Taux ENR (reconnaissance GOB)	51%	51%	51%	51%
Taux ENR	0%	0%	0%	0%

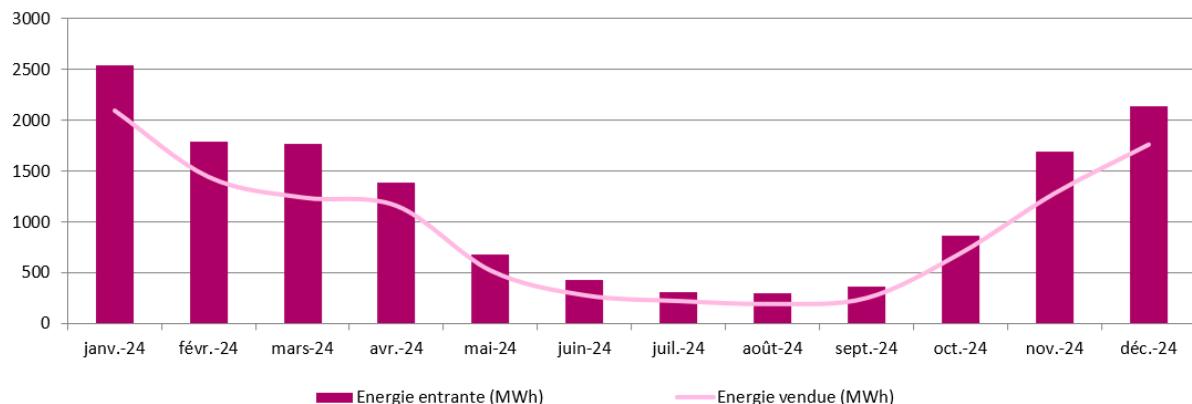
1.2.5 Rendement des installations

Les productions en place suivent le schéma suivant :



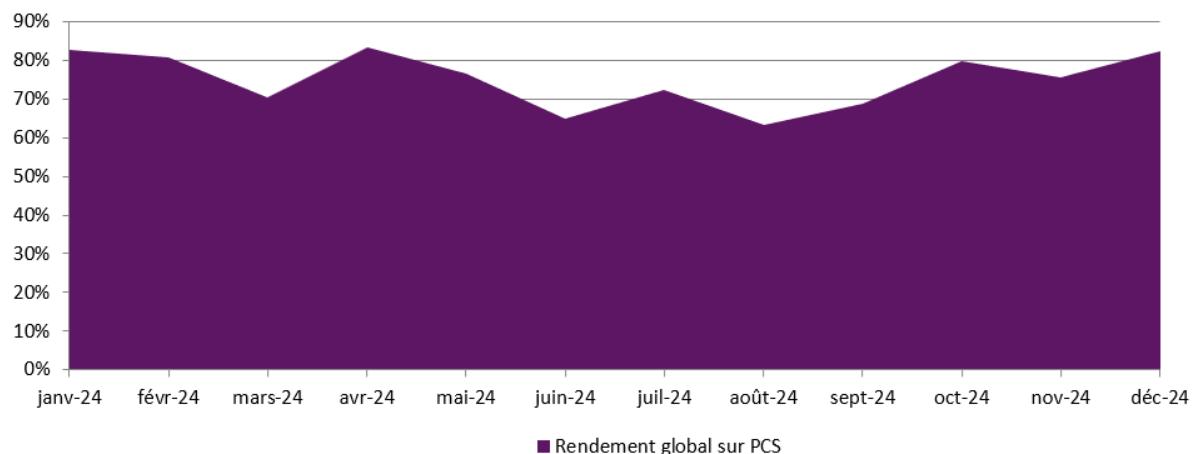
Le rendement global (production et distribution) est ainsi suivi en rapportant la consommation en sous station aux énergies entrantes (détail en annexe 5) en chaufferie. Ces données sont rappelées dans le graphe ci-dessous :

Energies entrante et distribuée (MWh)



Le rendement global « production+distribution » est ainsi le suivant :

Rendement global sur PCS

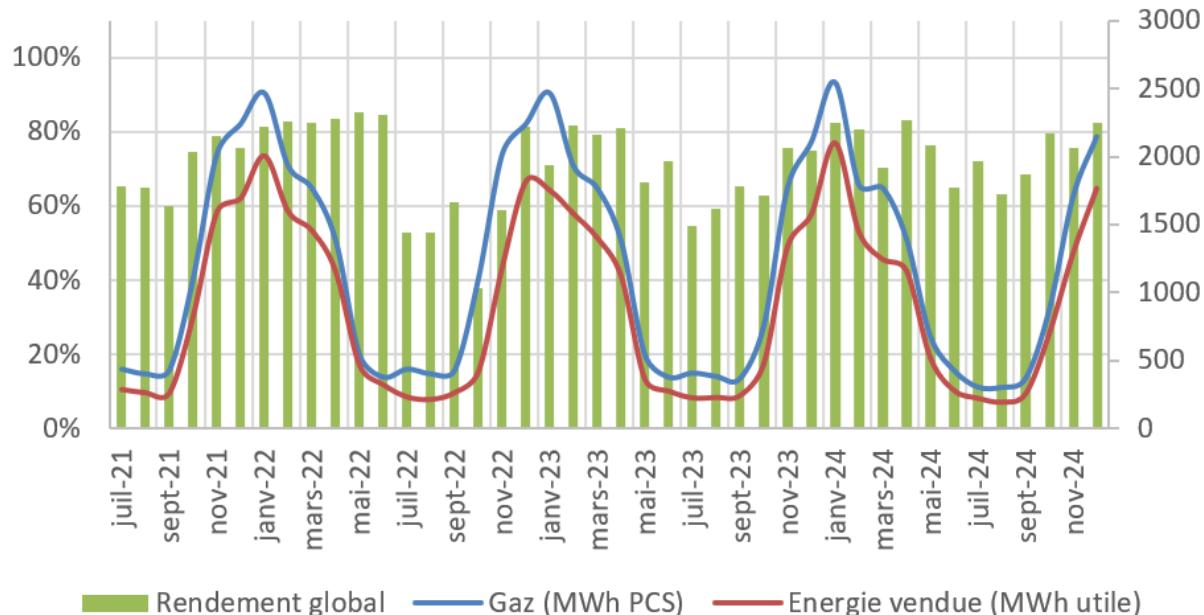


Les rendements estivaux sont systématiquement dégradés : les pertes thermiques sont proportionnellement plus importantes lorsque la quantité d'énergie desservie est faible.

On constate que le niveau de performance atteint grâce aux découplages des sous-stations est bien maintenu cette année encore.

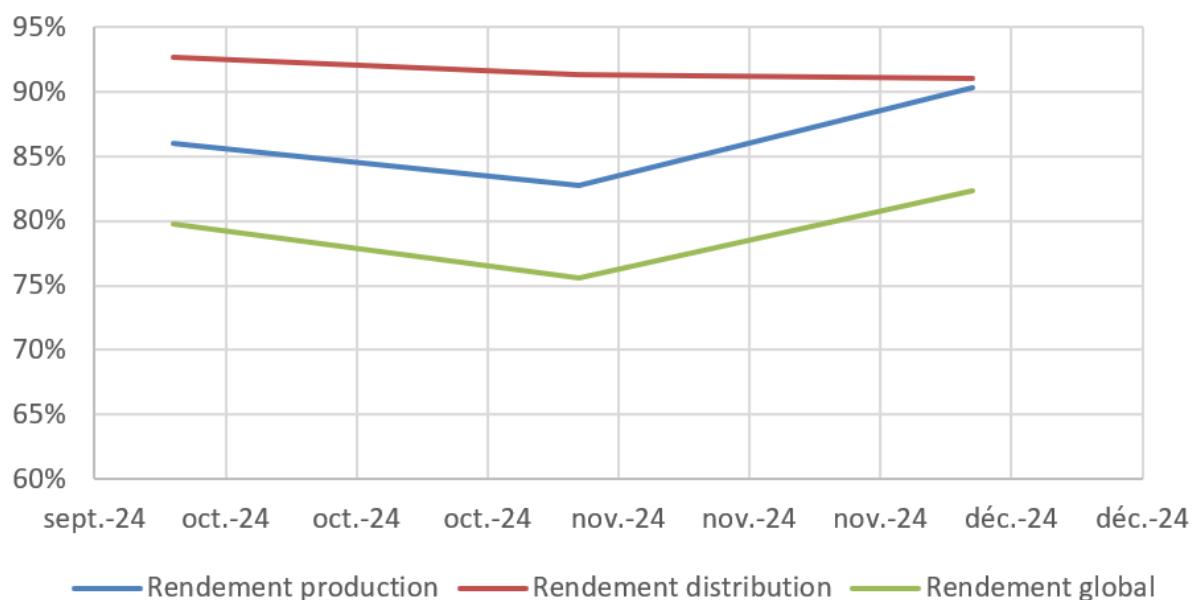
Le rendement global énergie vendue, approvisionnement gaz, est suivi depuis le début de la DSP :

Evolution du rendement global



La mise en place du compteur de calories départ chaufferie permet le suivi des performances de la distribution et de la production sur les derniers mois de l'exercice :

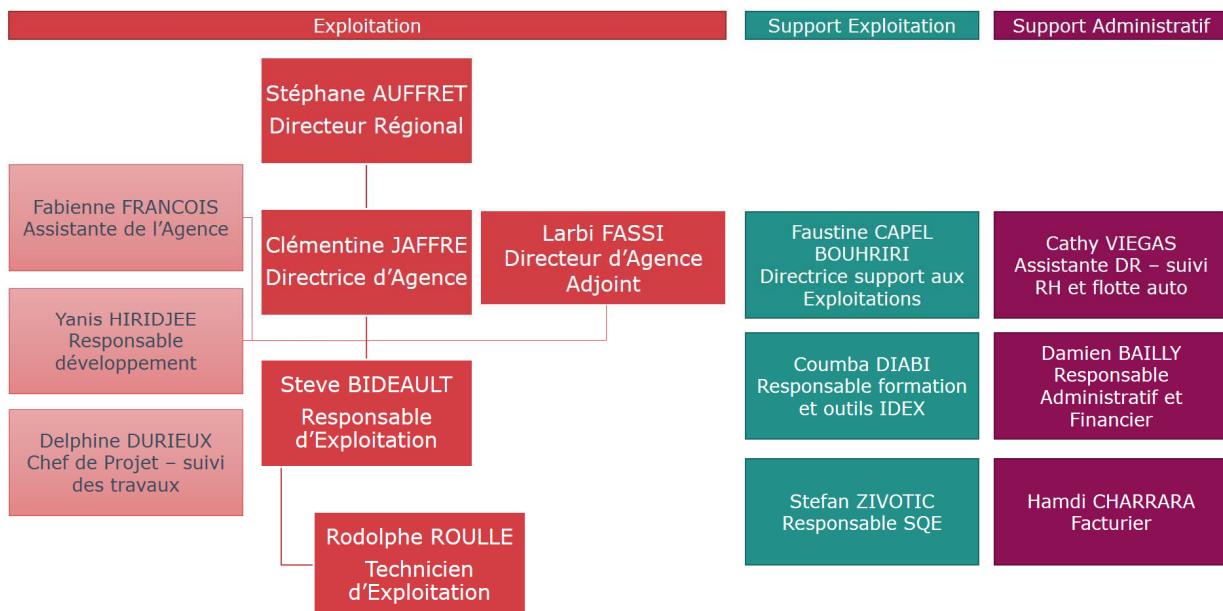
Rendements Taverny



1.3 Exploitation

1.3.1 Équipe d'exploitation

L'organigramme de l'équipe d'exploitation des installations de la DSP IDEX Croix Rouge Géothermie est le suivant :



Le responsable d'exploitation est affecté à mi-temps sur le réseau.

1.3.2 Faits marquants

Le premier exercice a été marqué en premier lieu par le renouvellement du contrat : un nouveau programme de travaux de premier établissement, une nouvelle société dédiée. L'objectif était de continuer à verdir le mix énergétique grâce à l'ajout d'une PAC sur géothermie superficielle (Yprésien).

Malheureusement, le forage de reconnaissance a révélé une absence de ressource au droit de notre zone d'exploitation malgré des traitements complémentaires au peroxyde d'hydrogène.

En parallèle, le premier exercice a connu un contexte économique hors norme avec une flambée des matières premières (poursuite de la crise sanitaire) et des énergies primaires

Le second exercice a été marqué par les évènements suivants :

- La réalisation du découplage hydraulique des dernières sous-stations
- Le raccordement des sous-stations 15 et 16.
- Rebouchage du forage de reconnaissance (achevé le 06/02/2023 et remise en état de la plateforme au 31/05/2023)

A noter que le gaz a continué à être extrêmement volatil avec un nouveau pic en août 2022 (rétablissement des stocks). Face à cette conjoncture exceptionnelle, un dispositif de bouclier tarifaire a été mis en place par l'Etat, permettant de protéger les abonnés « logements ».

A partir de l'année 2023, l'exercice se fait en année civile. Cela permet d'être en cohérence avec les bilans financiers.

En 2023, le marché des énergies primaires était toujours fébrile, mais les prix ont retrouvé des niveaux plus acceptables. Ainsi, le bouclier tarifaire gaz a généré des remboursements aux abonnés sur le premier semestre 2023, mais sur le second, les tarifs gaz ont été sous le seuil d'aides.

Sur 2024, la molécule a retrouvé des niveaux beaucoup plus acceptables. En revanche, les termes de distribution et de transport ont bien évolué.

- Augmentation du TCT de 6.5% en avril 2024
- Augmentation du TCD T4 de plus de 27% en juillet 2024

En parallèle, la Ville de Taverny a lancé son programme de démolition et reconstruction du gymnase Jean Bouin (SST 15).

Une autre sous-station de la ville, la n°5 est, elle, mise en hors gel en attendant de connaître le futur donné au bâtiment appelé « FRPA RESIDENCE JEAN NOHAIN ».

Enfin, une grosse problématique s'est présentée avec la sous station 13. En effet, suite aux soucis de recouvrement avec l'ensemble immobilier « Carré Millésime », IDEX a été contraint de lancer une procédure de coupure. La mise en place d'un échéancier de paiement a permis de ne pas avoir à couper.

1.3.3 Gros entretien et renouvellement des équipements

Le bilan des opérations de gros entretien et renouvellement des équipements est disponible ci-dessous :

	R23	Dépenses exercice	Solde	Solde cumulé
2021/2022	121 163.11	8 081.45	113 081.66	
2022/2023	91 659.00	11 089.99	80 569.01	193 650.67
2023 complément	47 914.64	45 822.37	2 092.27	195 742.94
2024	97 407.09	88 758.96	8 648.13	204 391.07
Cumul	260 736.75	64 993.81	195 742.94	
Solde au 31/12/24 :				195 742.94

Les détails et bilan des opérations de gros entretien et renouvellement des équipements sont disponibles en annexe 6.

Détail des opérations effectuées : en préventif lors de l'arrêt technique du 8 au 12 juillet 2025



Remplacement purgeur fuyard
⇒ Gestion fuite/eau. Maintien organe de sécurité





Reprise des pompes initialement sur les retours (garniture mécanique) et installation sur le départ (anciennes pompes à tresse).

Remplacement du moteur n°1 (la rouge)
Raccordement à la variation déjà en place

- ⇒ Optimisation des installations à disposition (utilisation de pompes à garniture mécanique – absence maintenance et absence consommation d'eau)
- ⇒ Moteur mis en place plus performant –IE6 (vs IE3 pour la pompe bleue)



Reprise de la panoplie du maintien de pression (mise en place de vanne d'isolation des déverseurs (vanne de décharge))



Reprise vanne et tuyauterie pour le remplissage réseau à partir du maintien de pression

- ⇒ Tuyau percé (collier de réparation mis en attente) et vanne passante et difficilement accessible



Pose débimètre en intrusif sur le départ principal réseau

- ⇒ Maitrise énergétique



Remplacement des vannes au niveau des by-pass créés suite à la suppression des pompes retour (suppression grâce à la mise en place du découplage hydraulique)



Remplacement des vannes aller-retour pompes primaires

- ⇒ Précédentes vannes passantes (joints d'opercules fuyards) et essentielles pour les travaux sur les pompes et la gestion du réseau.

Opération corrective :

Fuite réseau du 22/07/2024

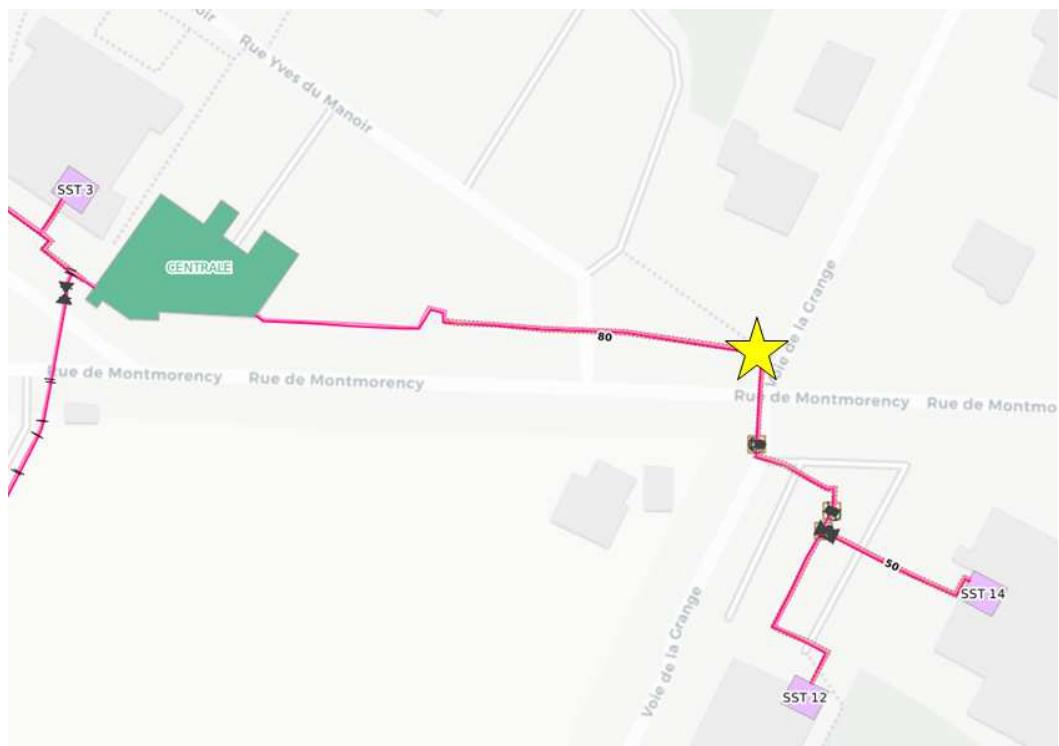


Découverte fuite



Réseaux réparés

Terrassement et remplacement tuyauterie au niveau de purge sur le réseau



Pour l'été 2026, les opérations suivantes sont planifiées :

- Renouvellement de l'onduleur
- Reprise sécurité de l'ouverture des portes des chaudières
- Contrôle intrusion

1.4 Contrôles réglementaires

La chaufferie de Taverny est une ICPE soumise à déclaration.

Ces dispositifs fixent le cadre spécifique de fonctionnement de ces installations. En complément, les contrôles réglementaires en vigueur s'appliquent également (contrôles des disconnecteurs, des armoires électriques, ...). Ils sont précisés en annexe 8.

A noter que 2024 a connu la réalisation du contrôle quinquennal des installation : aucune observation ni non-conformité (mineure ou majeure). Le compte rendu du Dekra est également disponible en annexe 8.

2 Compte rendu financier

2.1 Recettes

2.1.1 Evolution du nombre d'abonnés

Puissances souscrites au 31/12/24:

- Chauffage: 6 926.9 kW
- ECS: 1 834.6 kW
- Chaud total : 8 761.5 kW

Les valeurs par abonné sont précisées en annexe 9.

2.1.2 Recettes de l'année 2024

Les chiffres d'affaires R1 et R2 de l'année sont les suivants (détail en annexe 11) :

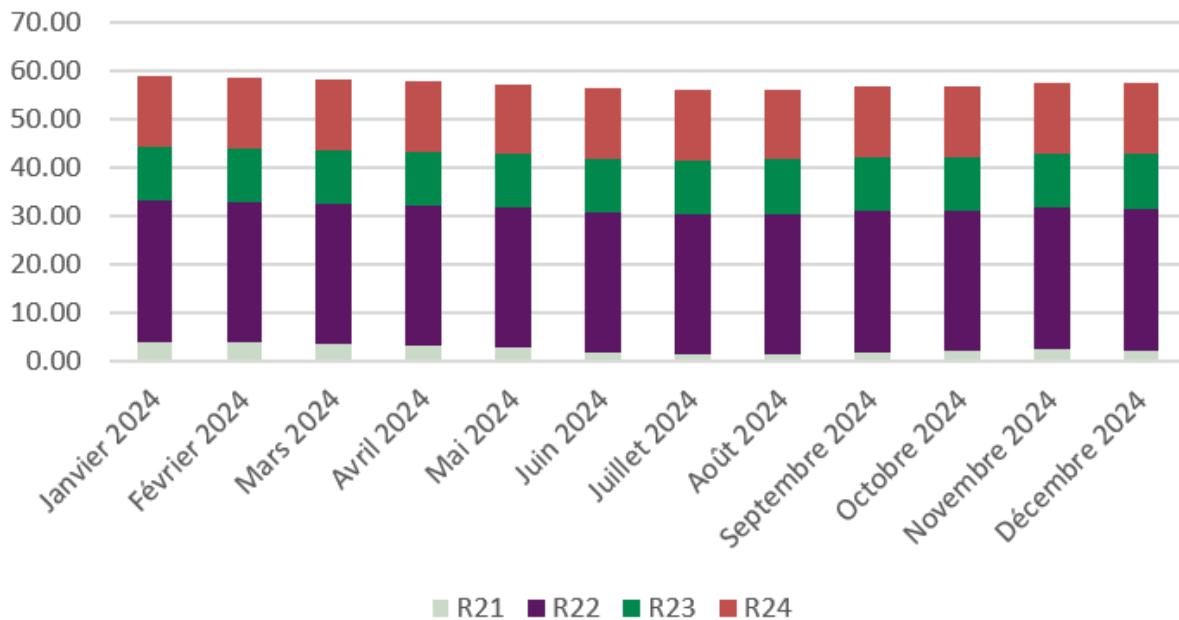
	Prestations (€HT)		Total général
	R1	R2	
€HT	1 007 354.38	503 048.42	1 510 402.80
€TTC	1 062 758.87	530 716.09	1 593 474.96

2.1.3 Evolution des tarifs

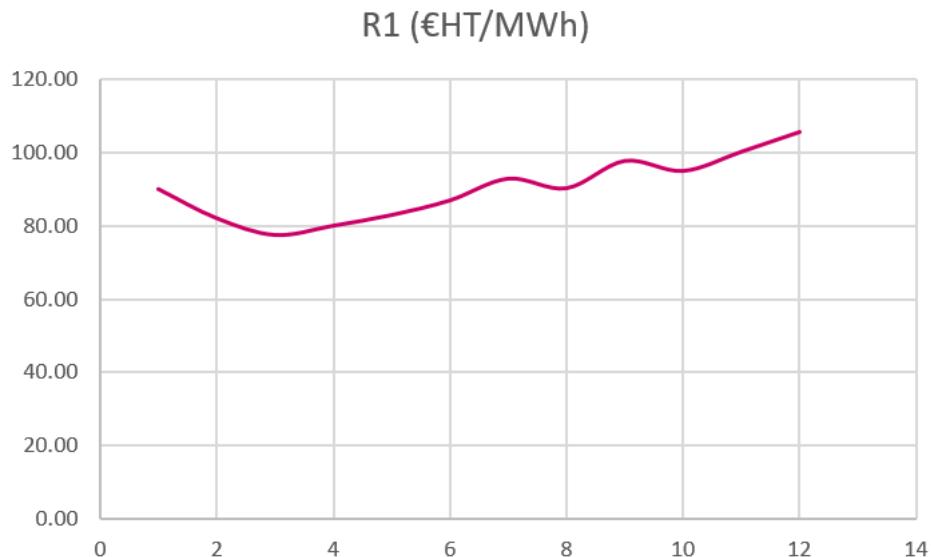
Les tarifs de base de la Délégation de Service Public sont en valeur avril 2021.
Leur évolution est disponible en annexe 13.

Le graphe ci-dessous reprend l'évolution des différents termes du R2, très stable, avec une valeur moyenne à 57.42 €HT/kW.

Evolution du R2 terme par terme (€HT/kW)



Le R1 a, lui, a retrouvé des valeurs bien plus cohérentes, en alignment avec les marchés de l'énergie qui ont retrouvé une certaine stabilité. Sa valeur reste tout de même élevée (absence de part ENR)



L'évolution du R1 unitaire (hors impact bouclier tarifaire) depuis le début de la DSP se retrouve ci-dessous :



Bouclier tarifaire

Afin de faire face à cette flambée des prix, un bouclier tarifaire a été mis en place à l'hiver 2021 afin de protéger les ménages de la hausse du prix du gaz d'autant plus sensible que les tarifs du marché étaient historiquement bas l'été précédent.

Afin d'étendre ce bouclier tarifaire aux logements alimentés via des réseaux de chaleur ou des chaufferies collectives intégrant en tout ou partie du gaz naturel dans le mix énergétique contractuel de la chaleur livrée, le décret n° 2022-514 est paru au Journal Officiel le 10 avril 2022. La période d'application de ces aides sur l'exercice s'étend du 01/11/2021 au 28/02/2022.

Cette aide est réalisée sous forme de remboursement et est « transparente » pour IDEX Croix Rouge Géothermie qui se charge de faire la demande de subvention auprès de l'ASP et rembourse ensuite les abonnés pouvant en bénéficier (habitat).

Ce bouclier a été poursuivi et le dernier décret en vigueur sur le sujet est le DECRET n° 2022-1762 du 30 DECEMBRE 2022 MODIFIE, couvrant l'année 2023.

Le bilan des demandes d'aide « bouclier tarifaire » déposées auprès de l'ASP au titre de l'année 2023 est récapitulé dans le tableau suivant :

	TOTAL
SST1	9 014.72
SST2	13 095.05
SST3	10 251.01
SST4	8 058.09
SST5	4 260.57
SST7	6 345.13
SST8	2 217.35
SST9	11 630.28
SST10	12 714.37
SST12	7 479.01

SST13	9 093.01
SST14	1 285.62
TOTAL	95 444.21

Les valeurs de l'indice PEG ayant fortement diminué, seul le premier semestre a généré des possibilités d'aide, et le bouclier n'a pas non plus été applicable sur 2024.

2.1.4 Recouvrement

L'état du recouvrement en fin d'exercice est disponible en annexe 14.

2.2 Dépenses

2.2.1 Conventions Groupe IDEX

Idex Croix Rouge Géothermie ne dispose pas de personnel en propre. Le personnel intervenant fait parti du Groupe IDEX (Idex Energies, IDEX Services). Plusieurs accords ont donc été signés entre le Groupe Idex et Idex Croix Rouge Géothermie :

2.2.1.1 Administratif et comptabilité

- Convention de trésorerie,
- Convention d'assistance pour les services généraux (juridique, technique, informatique, ressources humaines, communication),
- Convention d'assistance comptable.

2.2.1.2 Travaux de premier établissement

- Convention de détachement de personnel technique pour la réalisation des travaux de premier établissement (assistance à Maîtrise d'ouvrage).

2.2.1.3 Support à l'exploitation

- Convention de détachement d'un commercial pour le développement,
- Prestations de gestion du contrat,
- Prestations SQE
- Prestation de reporting financier.

2.2.1.4 Conduite, entretien et maintenance

- Contrat d'exploitation avec Idex Energies pour la production et la distribution de chaleur: installations de production de la chaleur, réseau de chaleur, équipements primaire en sous-stations des abonnés : maintenance, dépannages et astreintes.

2.2.2 Compte GER

Au 31 décembre 2024, le solde du compte GER est de 205 k€ et les dépenses P3 se sont élevées à 89 k€ (voir détail en annexe 6).

	R23	Dépenses exercice	Solde	Solde cumulé
2021/2022	121 163.11	6 364.72	114 798.38	
2022/2023	91 659.00	9 370.00	82 289.00	197 087.38
2023 complément	47 914.64	48 911.41	-996.76	196 090.62
2024	97 407.09	88 758.96	8 648.13	204 738.75
Cumul	358 143.84	153 405.09	204 738.75	
Solde au 31/12/24 :				204 738.75

2.2.3 Redevance ville

Afin de gérer le contrat de DSP, IDEX Croix Rouge Géothermie reverse 2% du chiffre d'affaires en TTC R1+R2 à la collectivité, conformément à l'article 56 de la convention.

Voila le bilan pour 2024 :

	Prestations (€HT)		Total général
	R1	R2	
€HT	1 007 354.38	503 048.42	1 510 402.80
€TTC	1 062 758.87	530 716.09	1 593 474.96
2%	21 255.18	10 614.32	31 869.50

3 Compte rendu comptable

3.1 Règles comptables

Investissements réalisés sur fonds propres :

Les factures sont d'abord comptabilisées en immobilisations en cours.

Les charges correspondantes sont immobilisées pour le montant correspondant dès que la tranche de travaux concernée est terminée et réceptionnée.

3.2 Compte de Résultat

Le résultat courant (après impôt) au 31 décembre 2024 est de 298 k€ HT (Voir en annexe 16)

Comme indiqué ci-dessus, les recettes sont de 1 675 k€ HT, se décomposant en :

R1 ventes énergie : 1 024 k€ HT

R2 abonnement : 503 k€ HT

Facturation DR: 0 k€ HT

Les charges directes s'élèvent à 1 323 k€HT et les charges indirectes à 61 k€HT.

ANNEXES

Annexe	1	Inventaire des ouvrages et des biens en fin d'exercice
Annexe	2	Plan des réseaux de distribution
Annexe	3	Investissements réalisés en fin d'exercice
Annexe	4	Quantités de chaleur vendues sur l'exercice
Annexe	5	Quantités d'énergie achetées sur l'exercice
Annexe	6	Compte GER et factures P3
Annexe	7	SNCU
Annexe	8	Contrôles réglementaires
Annexe	9	Puissances souscrites en fin d'exercice
Annexe	10	Droits de raccordement facturés sur l'exercice
Annexe	11	Facturation R1-R2 en sur l'exercice
Annexe	12	Polices d'abonnement signées en fin d'exercice
Annexe	13	Evolution des tarifs de la DSP
Annexe	14	Encours en fin d'exercice
Annexe	15	Attestation du commissaire aux comptes
Annexe	16	Détail des comptes
Annexe	17	Bouclier tarifaire